

Génocide au Rwanda : une ONG demande d'enquêter sur le défunt mercenaire français Bob Denard

AFP, 10 décembre 2021

L'association Survie a demandé à la justice française d'élargir aux activités du mercenaire Bob Denard, mort en 2007, son enquête sur le rôle joué par l'ex-gendarme de l'Elysée Paul Barril pendant le génocide au Rwanda, a appris vendredi l'AFP de source proche du dossier.

Partie civile dans ce dossier, Survie a demandé fin novembre à la juge d'instruction parisienne chargée des investigations de mener de nouveaux actes dans cette enquête ouverte après une plainte pour complicité de génocide déposée en 2013, selon cette source.

L'ONG s'appuie sur des notes de la DGSE de 1994, versées aux archives nationales et récemment rendues publiques après la publication du rapport d'historiens de la com-

mission Duclert, qui a reconnu les « *responsabilités accablantes* » de la France dans le génocide de 1994.

Certaines de ces notes évoquent la proximité entre la famille du président rwandais Juvénal Habyarimana, mort le 6 avril 1994 dans l'attentat qui a visé son avion et donné le coup d'envoi du génocide contre les Tutsi, et le mercenaire français Bob Denard, pendant la période des massacres qui ont fait environ 800.000 morts en trois mois.

De son côté, Paul Barril, ex-gendarme de l'Elysée sous François Mitterrand, reconverti dans les années 1980 dans la sécurité de chefs d'Etat africains, était aussi en lien avec la famille Habyarimana et se trouvait au Rwanda pendant les massacres.

L'enquête qui vise Paul Barril a notamment pour but de vérifier qu'il

a bien signé le 28 mai 1994, au plus fort du génocide, un contrat de formation militaire et de conseil avec le gouvernement intérimaire rwandais (GIR) alors qu'un embargo international avait été imposé par l'ONU.

Entendu pour la première fois en mai 2020, il n'a toutefois pas été mis en examen et cette perspective s'éloigne à mesure que son état de santé se dégrade.

Survie demande notamment à la juge de verser ces notes de la DGSE au dossier et d'enquêter sur la piste du mercenaire, soulignant que si son décès en 2007 empêche les poursuites contre lui, les investigations pourraient permettre d'établir la responsabilité pénale de personnes ayant collaboré avec lui.

L'association s'interroge également sur le fait que les plus hautes autorités politiques et militaires françaises connaissaient le contenu des notes de la DGSE.

« *Qu'ont-elles fait pour faire cesser les violations graves du droit en plein génocide ? Et ces mercenaires ont-ils été commandités ou ont-ils suivi une "stratégie indirecte" des autorités françaises sur place ?* », s'est interrogé Me Eric Plouvier, avocat de Survie, sollicité par l'AFP.

Dans sa note, Survie regrette que depuis l'ouverture il y a huit ans de l'information judiciaire, les juges n'aient effectué aucune investigation pour « *déterminer les complicités au sein de l'Etat français* ».